



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Convocation : 11/03/2022

Le Jeudi 17 Mars 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick**.

Etaient présents : **FAGOT-REVURAT Yannick**, **CROUTZ Marc**, **MARCHAL Nicolas**, **FETET Elodie**, **GERMAIN Frédéric**, **FOURCAULX Patricia**, **COLOMBI Philippe**, **ECKMANN Sadia**, **GUYOT Pierre**, **BERNARD Florian**, **GERARD Philippe**

Excusés : **MÉAUX Christophe** (pouvoir à Philippe Colombi), **DEMANGE KRAMER Isabelle** (pouvoir à Yannick Fagot-Revurat), **CHERRIER Charles**,

Secrétaire de séance : **BERNARD Florian**

Transmis au contrôle de légalité :

### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/01/2022

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 20 janvier 2022 à l'unanimité.

### 1-REVISIONS DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE – 1<sup>er</sup> janvier 2023

Cette délibération fait suite à l'engagement pris par délibération au conseil du 20 janvier dernier de réviser et simplifier les tarifs de la salle polyvalente. Le Maire et ses adjoints proposent d'inclure les charges d'évacuation des ordures ménagères, d'électricité et chauffage, de fourniture de la vaisselle (par défaut) ainsi que la prestation ménage obligatoire dans un tarif unique.

La proposition suivante est soumise à débat au conseil municipal: 220 €/week-end pour les habitants de la commune, 330 € pour les extérieurs avec interdiction de sous-location par une personne du village, 130 €/week-end pour fêter les 18 ou 20 ans pour un jeune du village (1 fois). Il est aussi proposé de fixer à 500 € la caution quel que soit le type de location.

Cela correspond à une faible augmentation du tarif préférentiel proposé aux habitants de la commune (essentiellement un rattrapage des charges) et une forte augmentation pour les extérieurs tout en restant en dessous des tarifs pratiqués par les communes voisines.

Le problème du tri sélectif des ordures ménagères des utilisateurs de la salle est aussi soumis à discussion. Il est proposé de faire dans un premier temps de la pédagogie en mettant en place un affichage à la salle et en inscrivant les consignes de tri dans le contrat de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les tarifs d'accès à la salle polyvalente toutes charges comprises applicables au 1er janvier 2023 :

- 220 €/week-end pour les habitants de HARAUCOURT contre 330 € pour les extérieurs,
- 130 €/week-end pour fêter les 18 ou 20 ans d'un jeune habitant d'HARAUCOURT,
- 500 € de caution quelle que soit le type de location.

Il autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 2-AUTORISATION DE DEPENSE EN INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU BP 2022

Des travaux ont été réalisés d'une part pour terminer la plate-forme d'accès des pompiers à la citerne incendie (1902,50 € HT, délibération 8, conseil du 20 janvier) et d'autre part pour changer une poutre et traiter la charpente de l'appentis situé dans le parc du périscolaire (1940 € TTC, délibération 8, conseil du 20 janvier).

Le conseil municipal doit donner l'autorisation de réaliser cette dépense par anticipation sur le budget prévisionnel 2022 qui sera voté début avril (suite à un retard de la trésorerie générale de Nancy dans la validation du compte administratif) pour que la commune puisse s'acquitter de ces 2 factures. Ces dépenses doivent être inscrites en investissement au compte 23 ???.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants autorise le paiement de ces 2 factures et demande l'inscription de cette dépense au compte 23?? Du budget prévisionnel 2022.

### **3-REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LE MAIRE POUR EQUIPER LA BIBLIOTHEQUE**

Dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque le Maire, Y. FAGOT-REVURAT a dû réaliser une partie des dépenses prévues pour l'équipement sur ses deniers personnels. Les factures présentées correspondent à une table avec rallonge (159,99 €, en promotion), 4 chaises pliables (107,96 €) et deux dessertes (59,98 €) pour une somme totale de 327,93 €.

Les factures sont présentées aux conseillers municipaux qui ont aussi la possibilité de vérifier la véracité des achats par leur présence au sein de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants valide le remboursement de ces achats pour une somme totale de 327,93 € et autorise le trésorier général à exécuter cette délibération.

Remarque : Le Maire en profite pour remercier tous les conseillers municipaux et les bénévoles qui ont travaillé à la rénovation de la bibliothèque municipale, en particulier Christophe Meaux qui a su motiver le conseil pour faire les travaux en interne, ainsi que la médiathèque municipale qui a soutenu ce projet par le prêt de matériel. Une inauguration devrait avoir lieu ce printemps la forme restant encore à définir. Les habitants sont incités d'ici là à visiter les lieux aux horaires habituels d'ouverture tous les mardis hors vacances scolaires 16h-18h30.

### **4-TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GENERAL LAMBERT**

Le conseil départemental (DITAM, Val de Lorraine) a informé la commune que la route départementale RD 81 allait être refaite sur la partie haute de la rue du général Lambert depuis le ralentisseur à mi pente jusqu'à la sortie d'agglomération direction CREVIC. Cette rénovation avait été inscrite comme prioritaire il y a quelques années par le conseil départemental à la demande de la commune de HARAUCOURT suite à une visite sur place des services départementaux. La commune avait programmé en 2018 la réfection des trottoirs dans ce secteur et avait étudié la possibilité d'un rétrécissement de chaussée à l'entrée du village mais le projet n'avait pas abouti faute de réponse positive à sa demande de subvention.

Compte-tenu du projet du département, le Maire propose de réaliser une partie de ces travaux de voirie (création d'un cheminement piéton, de trottoirs et changement des bordures dégradées) dans la mesure où la chaussée va être refaite à l'automne. Après discussion avec les services départementaux et de manière logique les travaux de la commune doivent précéder ceux du département du fait du changement d'un certain nombre de bordures dégradées. Les travaux comprennent le changement des bordures dégradées, la création d'un cheminement piéton et de trottoirs rive gauche depuis le passage piétons à l'entrée du ralentisseur jusqu'à la sortie de village et rive droite du numéro 70 (en amont du ralentisseur pour assurer la continuité piétonne) jusqu'au carrefour du Palozé.

Il est donc proposé au conseil deux devis pour la réalisation de ces travaux :

Devis 1 : 37 250 € HT, devis 2 : 42 335 € HT.

Dans les 2 cas l'engagement a été pris pour une réalisation des travaux avant l'été en accord avec les services techniques du département.

Remarque: le maire informe le conseil municipal du résultat (préliminaire) du compte administratif 2021 et ses conséquences sur la possibilité de réaliser des travaux dans le budget prévisionnel 2022.

Rappel : le résultat global de clôture 2020 était de +202 828,24 €.

-CA 2021 (non consolidé) :

Les chiffres présentés sont provisoires et donnés à titre indicatif.

Fonctionnement=> dépenses =286 000 €, recettes=409 000 €, résultat=+123 000 €

Investissement=> dépenses =223 676,84 €\*, recettes=26 866,25 €, différentiel=-196 810,59 €

Bilan non consolidé de clôture = 325 828,24 € - 196 810,59 € = +129 017,65 €

\*dont 35 331,40 € de remboursement d'emprunts

Par ailleurs, les travaux de voirie effectués en 2021 rue de l'Abbé Michel se montent à 186 127,50 € TTC et généreront 29 035, 89 € de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) qui pourront être utilisés pour atténuer le montant des travaux proposés rue du général Lambert avec un reste à charge de 8 214,11 € HT.

Le Maire précise que comme annoncé dans un précédent conseil municipal cela constitue la première étape d'une campagne plus large de création de trottoirs, de cheminements piétons et d'aménagements de voirie à venir au sein du village. La partie basse de la rue du général Lambert, en aval du ralentisseur, nécessite l'intervention d'un bureau d'étude du fait du besoin d'aménagement des carrefours et de la placette située entre les numéros 13 et 37 bis rive gauche et 36-70 rive droite. A cela s'ajoutera 2 secteurs rue du Port, 1 rue Hanzelet ainsi qu'1 rue JJ Chamant. Celui-ci sera recruté dès cette année 2022 et les habitants des secteurs concernés seront inclus dans la réflexion afin de définir au mieux les cheminements piétons les plus adaptés, la localisation des places de parking afin d'absorber le grand nombre de voitures présentes dans les rues ainsi que les aménagements paysagers les mieux adaptés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

-autorise une dépense maximum de 40 000 € HT (devis 1) pour l'exécution de ces travaux,

-demande d'inscrire cette dépense au compte 2315 du budget prévisionnel 2022,

-et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **5-FINANCEMENT DU BULLETIN INTERCOMMUNAL - LA GAZETTE DE LA ROANNE**

Le nouveau bulletin municipal partagé avec BUISSONCOURT et GELLENONCOURT, « La gazette de la Roanne » a été un succès.

Le coût d'impression des 500 exemplaires était de 2075 € à partager entre les 3 communes concernées. 800 € d'encarts publicitaires ont été récoltés conduisant à un cout net de 1275 € et un cout unitaire de 2.55 €.

GELLENONCOURT : 30 exemplaires pour 76,50 €.

BUISSONCOURT : 120 exemplaires pour 306 €.

HARAUCOURT : 350 exemplaires pour 892,50 €.

Il est proposé de procéder à une demande de remboursement auprès des communes partenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité à facturer la somme de 76,50 € à la commune de GELLENONCOURT pour ses 30 exemplaires ainsi que 306 € à la commune de BUISSONCOURT pour ses 120 exemplaires et autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

-Passages piétons : une discussion a lieu sur l'usure, peut-être prématurée, de la matérialisation des passages piétons dans plusieurs rues du village. Cela pose des problèmes de sécurité pour les piétons. Le conseil municipal se propose d'étudier la possibilité de refaire ces marquages avec un procédé de qualité.

-Microcoupures électriques : il semblerait que les travaux promis par ENEDIS et réalisés récemment aient eu un effet positif sur les nombreuses microcoupures électriques observées en 2021.

## **7- INFORMATIONS DIVERSES**

-Point d'apport volontaire (PAV): le maire et ses adjoints proposent de clôturer le PAV situé en proximité des ateliers municipaux pour environ 700 €. Il est cependant nécessaire de discuter le type de clôture et le faire valider par les service déchets de la CCSGC. Une solution sera proposée dans les mois à venir pour celui situé rue de la Borde.

-Un certain nombre de travaux de plantation ont été réalisés ces derniers mois au cimetière, rue de l'Abbé Michel et autour de la citerne incendie rue Hanzelet. Des gabions ont été installés au city-stade afin d'éviter la présence des véhicules sur l'aire de jeux, réservées aux piétons. Les panneaux d'entrée d'agglomération ont aussi été remplacés.

-Le dossier FEADER concernant l'installation de jeux supplémentaires au city-stade a passé la première étape de validation.

-Les travaux électriques travaux votés en janvier dernier ont été effectués au 15 rue du Port ainsi que le remplacement de la poutre défectueuse au niveau de l'appentis et le traitement de la charpente par injection.

-CCAS : la salle polyvalente de HARAUCOURT étant utilisées tous les week-end le repas des aînés devrait avoir lieu à l'automne à la salle polyvalente de BUISSONCOURT. Une solution est à l'étude.

-Veuillez noter les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Lundi : 10h-12h ; 13h30-17h30 ; Mardi : 9h-12h ; Mercredi : 14h-18h ; Jeudi : 9h-12h ; 13h30-18h30 ; Vendredi : 9h-12h; 13h-17h

E-mail : [mairie.haraucourt@free.fr](mailto:mairie.haraucourt@free.fr)

Site web : <http://www.haraucourt.mairie54.fr>

...et n'oubliez-pas d'activer l'application INTRAMUROS sur votre mobile pour y retrouver toutes les informations communales et associatives !

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 12 avril prochain à 20h30 en salle du conseil.

Séance levée à 22h, le 17 mars 2022.

Le Maire, M. Fagot-Revurat Y.

